



BS_2023_44B

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le sept septembre deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER (*non votant*), Frédéric LAUNAY, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Frédéric MILLET

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Votants : 9 Pouvoir : 0

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Fabrice SANCHEZ et Claude CAUDAL

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION D'OUVRAGES DE STOCKAGE ET/OU TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée a été adressé le 23 juin 2023 pour publication au BOAMP et sur le profil acheteur d'atlantic'eau. La date limite de réception des offres a été fixée au 23 août 2023.

Le marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour les travaux de rénovation et démolition d'ouvrages d'eau potable concerne 6 territoires géographiques et est alloti de la manière suivante :

Lot	Territoires	Opérations
Lot 1 - Moe Rénovation châteaux d'eau	Nort-sur-Erdre	Rénovation du château d'eau de Blain
	Sillon-Campbon	Rénovation du château d'eau de Fay-de-Bretagne
	Pontchâteau-Guémené	Rénovation du château d'eau de Crossac

Lot 2 – Moe Rénovation bâches	Pays de la Mée	Rénovation des 2 bâches de Châteaubriant
	Pays de Retz	Rénovation de la bâche de Paulx
Lot 3 – Moe Démolition	Nort-sur-Erdre	Démolition des 2 bâtiments de Saffré
	Région d'Ancenis	Démolition du château d'eau Freigné

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	50
Critère 2 : Valeur technique	50
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à répondre aux besoins du maître d'ouvrage • Compréhension des attentes du maître d'ouvrage • Modalités d'organisation des études et du suivi des travaux 	<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">10</p>
TOTAL	100

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau syndical.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de démolition d'ouvrages de stockage et/ou traitement d'eau potable aux entreprises suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS HT
Lot 1 - Moe Rénovation châteaux d'eau	SCE	87 875,10€
Lot 2 – Moe Rénovation bâches	IRH	62 455,00€
Lot 3 – Moe Démolition	AD INGE	36 275,00€

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 044-254401094-20230913-BS_2023_44B-DE

S²LO

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ledit marché et prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement dudit marché.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2023_44B

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 22/09/2023,

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 22/09/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication